

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1575

14 juillet 2011

SOMMAIRE

Adonia Investissements Immobiliers S.A.	L.F.A. Hold A.G.	75587
..... 75599	Livionak S.à r.l.	75600
Alpha Invest S.A., SPF	L Multi Select	75577
..... 75600	Luxconnect S.A.	75600
Aparfi S.A.	Manulife Century Investments (Luxem-	75595
..... 75563	bourg) S.à r.l.	75595
ArcelorMittal Wire Drawing Asia	Mechten Aktiengesellschaft	75587
..... 75564	Merlin Finance S.A.	75588
Asens S.A.	MGI S.à r.l.	75556
..... 75564	MSREF Turque S.à r.l.	75565
Bikbergen Holding S.A., SPF	Multi Investment Luxembourg Holding	75582
..... 75576	S.à r.l.	75582
BNP Paribas Fortis Funding	Multi Investment Projects S.à r.l.	75582
..... 75575	Multi Investment Properties S.à r.l.	75583
CBP Select	Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l.	75584
..... 75556 75584	
COBRA Automotive Technologies S.A.	Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l.	75585
..... 75554	New Millennium	75564
Contracting and Engineering Enterprises	Nova Calixa S.à r.l.	75587
C.E.E. Luxembourg Holding S.A.	Rothesay	75577
..... 75577	S.C.I. St. Lambert	75592
Corvin S.A.	S.C.I. St. Saturnin	75592
..... 75582	Servilux Info S.à r.l.	75581
Dover Luxembourg Finance Sàrl	Sogeneco International S.A.	75593
..... 75600	Twinvest S.à r.l. - SPF	75594
Dover Luxembourg International S.à r.l.	UBS (Lux) Money Market Sicav	75583
..... 75575	UBS (Lux) Sicav 2	75584
energie-pass.lu S.à r.l.	Viera Invest and Finance S.A.	75595
..... 75593	Winco Technologies S.A.	75599
European Financial Company		
..... 75576		
FactSet Europe S.à r.l.		
..... 75576		
Fanisi Venture Capital Management S.A.		
..... 75578		
Field Holding S.A., SPF		
..... 75588		
FPB Invest S.A.		
..... 75592		
International Power Investments S.à r.l.		
..... 75573		
IP Lux 1 S.à r.l.		
..... 75579		
IP Lux 3 S.à r.l.		
..... 75585		
JACOBS Luxembourg S.à r.l.		
..... 75579		
Leman International S.A.		
..... 75583		

COBRA AT, COBRA Automotive Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 41.135.

L'an deux mille onze,
le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «COBRA Automotive Technologies S.A.», en abrégé: «COBRA AT S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41135,

constituée suivant acte notarié du 04 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 562 du 1^{er} décembre 1992.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date du 28 juin 2010, lequel acte fut publié au Mémorial C, le 7 septembre 2010, sous le numéro 1830, page 87802.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Jean-Marc DEBATY, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification des modalités statutaires relatives à la tenue des Conseil d'administration de la Société.
2. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société.
3. Décision d'approuver une modification à l'émission d'un emprunt obligataire dénommé «Cobra AT SA Convertible Bond», selon les «Terms and Conditions» convenus entre les parties concernées.
4. Décision d'introduire dans les statuts de la Société, des limitations quant à la cession de participation et décision d'introduire, par ce fait, un nouvel Article six-bis.
5. Modification de l'article quatorze des statuts de la Société, par la suppression pure et simple de son point sub (i).

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS (37'500) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société fixé à UN MILLION NEUF CENT TRENTE-SIX MILLE SEPT CENT TREIZE EUROS (1'936'713.- EUR), sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier les modalités statutaires relatives à la tenue des conseils d'administration de la Société de telle sorte que:

- a) Les convocations aux conseils d'administration doivent être envoyées aux membres du conseil d'administration 8 (huit) jours avant la date prévue par e-mail, fax ou courrier; en cas d'urgence les convocations peuvent être envoyées 2 (deux) jours avant la date prévue par e-mail ou fax.
- b) Le conseil d'administration peut délibérer valablement si au moins la majorité des administrateurs en fonction sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs pourra également être donné par e-mail.
- c) Les réunions du Conseil d'administration pourront également se tenir en audioconférence et par téléphone.
- d) Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Deuxième résolution

Afin de refléter la décision prise par les actionnaires ci-avant concernant la tenue des conseils d'administration, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. «Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale et sous réserve de ce qui est prévu à l'article 14 ci-après. Le conseil d'administration peut délibérer et statuer valablement si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, , téléfax ou e-mail, étant admis.

Les convocations aux conseils d'administration doivent être envoyées aux membres du conseil d'administration 8 (huit) jours avant la date prévue par e-mail, téléfax ou courrier; en cas d'urgence les convocations peuvent être envoyées 2 (deux) jours avant la date prévue par e-mail ou téléfax.

Les réunions du Conseil d'administration pourront également se tenir en audioconférence et par téléphone.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, téléfax ou e-mail. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix du Président du conseil d'administration est prépondérante.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier la condition de l'emprunt obligataire dénommé «Cobra AT SA Convertible Bond» suivant les modalités reprises dans un descriptif «Terms and Conditions», qui après avoir été signé «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal à des fins d'enregistrement.

Quatrième résolution

En relation avec la troisième résolution ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'introduire dans les statuts de la Société, une limitation quant à la cession de participation.

Cinquième résolution

Afin de refléter la décision prise par les actionnaires ci-avant concernant l'introduction dans les statuts de la Société d'une limitation à la cession de participation, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'y insérer à cet effet un nouvel article SIX - BIS (6 -bis) ayant la teneur suivante:

Nouvel Art. 6. Bis. Toutes les cessions d'actions de «Cobra Automotive Technologies S.p.A.» («Cobra») avec siège légal à Varese (VA) [Italie], Via Astico 41, ayant pour effet de faire tomber le nombre d'actions Cobra détenues par la Société au dessous de 2.777.777 (deux millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept) y compris n'importe quelle opération ayant pour effet direct ou indirect de transférer à un quelconque tiers la propriété d'actions Cobra ou de lui accorder des garanties sur les actions, requièrent l'accord unanime de tous les membres du Conseil d'Administration de la Société».

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE encore de supprimer purement et simplement le point sub (i) à l'article quatorze (14) des statuts de la Société, concernant la nécessité d'obtenir une autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour l'aliénation des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises.

L'article quatorze (14) aura désormais la teneur suivante:

«Des opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles dans la limite d'une valeur de CENT MILLE EUROS (100'000.-EUR) maximum et tous les six mois doivent être préalablement autorisées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.M. DEBATY, A. SCARCELLI, F. CANNIZZARO DI BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mai 2011. Relation: EAC/2011/5764. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011068334/108.

(110075227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 129.395.

Démission d'un administrateur

Monsieur Paolo VINCIARELLI a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 16 mai 2011.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Certifié conforme et sincère

BANQUE CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011067534/13.

(110075147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

MGI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 160.206.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207, here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "MGI S. à r. l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers.

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers together.

The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. The first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2011.

Subscription and payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed by Vacon Properties S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following are appointed as managers of the Company for unlimited period of time:

a) Mr. Omar Ghassan Jihad Fahmi, Chief Operations Officer, born on 21 June 1971 in Baghdad (Iraq), with professional address at Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O. Box 33933, Abu Dhabi, United Arab Emirates;

b) Mr. Mahmood Samy Naib, Deputy Chief Executive Officer, born on 19 September 1966 in Baghdad (Iraq), with professional address at Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O.Box 33933, Abu Dhabi, United Arab Emirates; and

c) Ms. Kristina Marie Feller, Director, born 26 May 1969 in Washington DC, USA, with professional address at Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O. Box 33933, Abu Dhabi, United Arab Emirates;

2) The Company shall have its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Vacon Properties S.A., société constituée selon les lois du Panama ayant son siège social à East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama, immatriculée au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207, ici représentée par Mrs Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MGI S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

La majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Vacon Properties S.A., prénommée, a souscrit 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) M. Omar Ghassan Jihad Fahmi, Chief Operations Officer, né le 21 juin 1971 à Bagdad (Irak), avec adresse professionnelle à Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O. Box 33933, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis;

b) M. Mahmood Samy Naib, Deputy Chief Executive Officer, né le 19 septembre 1966 à Bagdad (Irak), avec adresse professionnelle à Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O.Box 33933, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis; et

c) Mme. Kristina Marie Feller, Directeur, né à 26 mai 1969 à Washington DC, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à Khalidiya Tower, Khalidiya, P.O. Box 33933, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis;

2) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 12 avril 2011. Relation: LAC/2011/17036. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053124/405.

(110059252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Aparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann.

R.C.S. Luxembourg B 51.264.

—
EXTRAIT

Monsieur René Moris a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat le 10 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

René Moris

Référence de publication: 2011067515/14.

(110075095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

ArcelorMittal Wire Drawing Asia, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 98.610.

Le siège social de la société ArcelorMittal Wire Drawing Asia inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B98610, par décision de l'associé unique prise le 8 avril 2011, est transféré du 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, vers le 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011068241/13.

(110075241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Asens S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.665.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 18/10/2010**Quatrième résolution:*

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs:

Nom: Monsieur Samir FAHMY MESSIHA IBRAHIM, né le 06/04/1934 en Egypte.

Fonction: Président du Conseil d'Administration. Adresse: 22 rue 100, Maadi Le Caire, Egypte.

Nom: Monsieur Ayman Samir FAHMY, né le 19/10/1958 en Egypte.

Fonction: Administrateur.

Adresse: 22 rue 100, Maadi Le Caire, Egypte.

Nom: Madame Eman Samir FAHMY, né le 06/12/1959 en Egypte.

Fonction: Administrateur.

Adresse: 22 rue 100, Maadi Le Caire, Egypte.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Cinquième résolution:

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Mme Samaa Samir FAHMY, née le 28/06/1965, de nationalité égyptienne.

Adresse: 22 rue 100, Maadi Le Caire, EGYPTE.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

BEMO

16, bd Royal L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011067517/28.

(110075009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

New Millennium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.256.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 avril 2011 à 10.00 heures au siège social.**Sixième résolution*

L'assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui clôturera les comptes 2011:

Le Conseil d'Administration:

Giampietro Nattino, Banca Finnat Euramerica SpA - 49, Piazza del Gesù - I-00186 Roma, Président

Arturo Nattino, Banca Finnat Euramerica SpA - 49, Piazza del Gesù, -I-00186 Roma, Vice président

Nino Addonizio, Q7 Fund Management AG - Rennweg, 27 - CH-8001 Zürich, Administrateur
 Antonio Mauceri, Augustum Opus SIM S.p.A -Via Serbelloni Gabrio, 7 - I - 20122 Milano, Administrateur
 Alberto Alfiero, Banca Finnat Euramerica S.p.A, - 49, Piazza del Gesù, - I-00186 Roma,, Administrateur

Septième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L - 1014 Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui clôturera les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 New Millennium
 State Street Bank Luxembourg S.A.
 Banque Domiciliataire
 Signature

Référence de publication: 2011073184/26.

(110074889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

MSREF Turque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.706.575,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.220.

In the year two thousand eleven, on the fifth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Real Estate Fund V International-T L.P., a limited partnership, governed by the laws of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America;

Morgan Stanley Real Estate Fund V Special International L.P., a limited partnership, governed by the laws of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America;

Morgan Stanley Real Estate Investors V International L.P., a limited partnership, governed by the laws of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America;

MSREF V TE Holding L.P., a limited partnership, governed by the laws Cayman Islands, with registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Cayman Islands; all represented by Mrs Jennifer CHRIST, employee,

by virtue of proxies given on March 30th, 2011, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith;

being all the members (the "Members") of MSREF Turque S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64 avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 117220, incorporated pursuant to the deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on June 2nd 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 21st 2006, number 1586. The articles have been amended for the last time pursuant to the deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 29th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 24th, 2010, number 1987 (the "Company").

The appearing parties, representing the whole corporate capital, then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Reduction of the Company's share capital by an amount of six hundred forty-four thousand nine hundred fifty Euro (EUR 644,950.-) to bring it from its current amount of six million three hundred fifty-one thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 6,351,525) represented by two hundred twenty-eight thousand six hundred thirty-three (228,633) Class A parts and twenty-five thousand four hundred twenty-eight (25,428) Class B parts with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each down to five million seven hundred six thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 5,706,575) through the cancellation of three hundred and seventy (370) Class A parts and all the twenty-five thousand four hundred twenty-eight (25,428) Class B parts held by the Company;

2. Conversion of the remaining two hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-three (228,263) Class A parts into two hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-three (228,263) ordinary shares;

3. Subsequent amendment of article 7.1 of the articles of association of the Company as follows:

" **7.1.** The issued capital of the Company is fixed at five million seven hundred six thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 5,706,575) represented by two hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-three (228,263) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.;"

4. Full restatement of the articles of association of the Company; and,

5. Miscellaneous.

and have taken the following resolutions:

First resolution

The Members resolve to reduce the share capital by an amount of six hundred forty-four thousand nine hundred fifty Euro (EUR 644,950.-)

to bring it from its current amount six million three hundred fifty-one thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 6,351,525) represented by two hundred twenty-eight thousand six hundred thirty-three (228,633) Class A parts and twenty-five thousand four hundred twenty-eight (25,428) Class B parts with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each,

down to five million seven hundred six thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 5,706,575),

through the cancellation of three hundred and seventy (370) Class A parts and all the twenty-five thousand four hundred twenty-eight (25,428) Class B parts held by the Company.

Second resolution

Further to the cancellation of all the Class B parts, the Members resolve to convert the remaining two hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-three (228,263) Class A parts having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each into two hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-three (228,263) ordinary shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Third resolution

Further to the here-above resolution, the Members resolve to amend and restate article 7.1 of the articles of association of the Company which will be now read as follows:

" **7.1.** The issued capital of the Company is fixed at five million seven hundred six thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 5,706,575) represented by two hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-three (228,263) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each."

Fourth resolution

The Members resolve to fully restate the articles of association of the Company, without however changing neither the name, neither the object, as follows:

"Title I. - Name - Registered office - Purpose duration

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, and September 18, 1933 on limited liability companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the company is MSREF Turque, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The company may borrow in any form, issue debt instruments, including without limitation, convertibles participating equity certificates ("CPECs") which may or may not bear interest.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the members will not put an end to the company.

Title II. - Capital - Shares

Art. 7.

7.1 The issued capital of the Company is fixed at five million seven hundred six thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 5,706,575) represented by two hundred twenty-eight thousand two hundred sixty-three (228,263) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

7.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 8.

8.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

8.2 The Company may have one or several members, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

8.3 A member's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by it in the Company's share capital.

8.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole member, as the case may be, or any other member shall not cause the Company's dissolution.

8.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

8.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 9.

9.1 A register of members will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any member. This register of members will in particular contain the name of each member, its residence or registered or principal office, the number of shares held by such member, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

9.2 Each member will notify the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a member received by it.

Art. 10.

10.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a member in the register of members. Certificates of the recordings in the register of members will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant member.

10.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

10.3 The Company's shares are freely transferable among existing members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the members, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving members at least.

10.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of members.

10.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of members any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

Title III. - Management

Art. 11.

11.1 The company is managed by one or more managers appointed by the Members for an undetermined term. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B. The manager(s) need not be members. The manager(s) may be revoked ad nutum.

11.2 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Members.

11.3 Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

11.4 The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

11.5 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.6 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

11.7 In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

11.8 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the meetings of the board of managers. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

11.9 In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

11.10 If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General meeting of members

Art. 12.

12.1 Decisions of Members shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the members representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

12.2 However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarters of the company's capital, subject to the provisions of the Law.

12.3 Any Member may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a member, to represent him at a general meeting of Members and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial Year - Profits - Interim dividends - Share premium

Art. 13. The financial year of the company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 14.

14.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. Sums contributed to the Company by a member may also be allocated to the legal reserve, if the contributing member agrees with such allocation.

14.2 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

14.3 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of members will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 15.

15.1 The board of managers or the general meeting of members may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the

amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

15.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the member(s) by a resolution of the member(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

Title VI. - Liquidation

Art. 16. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of members resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration."

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 2000.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxy-holder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Morgan Stanley Real Estate Fund V International-T L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis;

Morgan Stanley Real Estate Fund V Special International L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis;

Morgan Stanley Real Estate Investors V International L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis;

MSREF V TE Holding L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois d'Îles Caïmanes, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglad House, SouthChurch Street, George Town, Îles Caïmanes; dûment représentées par Mme Jennifer CHRIST, employée,

en vertu de procurations données le 30 mars 2011, les procurations précitées signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire susnommé resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

étant les associés (les "Associés") de MSREF Turquie S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 64, avenue de la liberté, L1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117220, constituée suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire demeurant à Luxembourg, le 2 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 août 2006, numéro 1586, les statuts ayant depuis été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, le 29 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 septembre 2010, numéro 1987 (ci-après la "Société").

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social d'un montant de six cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante Euros (EUR 644.950) pour porter son montant actuel de six millions trois cent cinquante-et-un mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 6.351.525) représenté par deux cent vingt-huit mille six cent trente-trois (228.633) parts sociales de classe A et par vingt-cinq mille quatre cent vingt-huit (25.428) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, à un montant de cinq millions sept cent et six mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 5.706.575) par l'annulation de

trois cent soixante-dix (370) parts sociales de classe A et des vingt-cinq mille quatre cent vingt-huit (25.428) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) détenues par la Société;

2. Conversion des deux cent vingt-huit mille deux cent soixante-trois (228.263) parts sociales de classe A en deux cent vingt-huit mille deux cent soixante-trois (228.263) parts sociales ordinaires;

3. Modification subséquente de l'article 7.1 des statuts de la Société comme suit: "7.1 Le capital émis de la Société est fixé à cinq millions sept cent et six mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 5.706.575) représenté par deux cent vingt-huit mille deux cent soixante-trois (228.263) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.";

4. Refonte totale des statuts de la Société; et,

5. Divers.

et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social d'un montant de six cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante Euros (EUR 644.950)

pour ramener son montant actuel de six millions trois cent cinquante-et-un mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 6.351.525) représenté par deux cent vingt-huit mille six cent trente-trois (228.633) parts sociales de classe A et par vingt-cinq mille quatre cent vingt-huit (25.428) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, à un montant de cinq millions sept cent et six mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 5.706.575)

par l'annulation de trois cent soixante-dix (370) parts sociales de classe A et des vingt-cinq mille quatre cent vingt-huit (25.428) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) détenues par la Société.

Deuxième résolution

Suite à l'annulation de toutes les parts sociales de classe B, les Associés décident de convertir les deux cent vingt-huit mille deux cent soixante-trois (228.263) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune en deux cent vingt-huit mille deux cent soixante-trois (228.263) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Suite à la résolution adoptée ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" 7.1. Le capital émis de la Société est fixé à cinq millions sept cent et six mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 5.706.575) représenté par deux cent vingt-huit mille deux cent soixante-trois (228.263) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune."

Quatrième résolution

Les Associés décident de la refonte totale des statuts de la Société, sans toutefois changer ni le nom, ni l'objet comme suit:

"Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la société sera MSREF Turque, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La société peut emprunter sous toutes les formes, émettre des instruments de créances, incluant entre autre, des certificats de participations convertibles ("CPECs") qui peuvent ou non générer des intérêts.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 7.

7.1 Le capital émis de la Société est fixé à cinq millions sept cent et six mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 5.706.575) représenté par deux cent vingt-huit mille deux cent soixante-trois (228.263) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

7.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 8.

8.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

8.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

8.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

8.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

8.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

8.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 9.

9.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

9.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 10.

10.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

10.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

10.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

10.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

10.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

Titre III. - Administration

Art. 11.

11.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les Associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

11.2 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés.

11.3 Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

11.4 La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

11.5 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.6 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

11.7 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

11.8 Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

11.9 En outre tout membre du conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

11.10 Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12.

12.1 Les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des Associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

12.2 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

12.3 Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des Associés et à voter en son nom.

Titre V. - Année sociale - Profits - Dividendes intérimaires - Prime d'émission

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14.

14.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

14.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

14.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 15.

15.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles,

(ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

15.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 2000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. LAC/2011/16804. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011056866/443.

(110064005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

International Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.755.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty first day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs Flora Gibert, residing professionally at Luxembourg

acting as a special proxyholder of "International Power Holdings Limited" a company incorporated under the laws of England having its registered office at Senator House, 85 Queen Victoria Street, EC4V 4DP London, United Kingdom, registered with the Trade and Company register of United Kingdom Companies' House under number 03966796, hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "International Power Investments S.à r.l.", société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 86.755, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on March 15, 2002, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on June 27, 2002, number 982 (here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by a deed enacted on December 14, 2010 for the last time, to be published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at USD 95,000 (ninety five thousand United States Dollars) divided into 2,375 (two thousand three hundred seventy five) shares with a nominal value of USD 40 (forty United States Dollars), fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the principal has acquired all 2,375 (two thousand three hundred seventy five) shares of the Company and that as a sole shareholder approved the interim balance sheet of the Company as at December 17, 2010 attached hereto in schedule A and has decided to proceed with the dissolution of the said company with immediate effect.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of managers, being Andrew Garner, Richard Lappin, Yannick Pooos and Delphine André, for the due performance of their duties up to this date. The principal fully discharge as well the former managers of the Company, being Annie Frénot and David John Walton having resigned from their mandates on May 31, 2010 for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of Alter Domus at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

VIII.- That the register of shareholders will be cancelled as of today.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mme Flora Gibert demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "International Power Holdings Limited" société de droit anglais et enregistrée auprès du registre de commerce anglais, sous le numéro 03966796, ayant son siège social à Senator House, 85 Queen Victoria Street, Londres, Royaume-Uni,

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "International Power Investments S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 86.755 (la "Société"), a été constituée suivant acte notarié dressé, le 15 mars 2002, et dont sa publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations a été faite, le 27 juin 2002, sous le numéro 982.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu le 14 décembre 2010 pour la dernière fois, devant être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à USD 95.000 (Quatre vingt quinze mille dollars américains) divisé en 2.375 (deux mille trois cent soixante quinze) parts sociales avec désignation de valeur nominale de USD 40 (quarante dollars américains), chaque part sociale intégralement en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les 2.375 (deux mille trois cent soixante quinze) parts sociales de la susdite Société et qu'en tant qu'associé unique, approuve la balance intermédiaire de la société au 17 décembre 2010; cette dernière se trouve en annexe A de la présente assemblée. De plus, il déclare expressément procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous les actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants, étant Messieurs Andrew Garner, Richard Lappin, et Mesdames Delphine André et Yannick Poos, de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour; décharge pleine et entière est également accordée à Madame Annie Frénot et Monsieur David John Walton ayant démissionné de leurs mandats le 31 mai 2010 pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société Alter Domus, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

VIII.- Que le registre des actionnaires sera annulé à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59004. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011066250/101.

(110074793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

BNP Paribas Fortis Funding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.784.

—
Extrait de la résolution prise par les administrateurs restants en date du 6 mai 2011

Monsieur Luc Alex Jules HENRARD, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 24 février 1956, demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Jean THILL, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP Paribas Fortis Funding

Signature / Yvon ANTONI

Référence de publication: 2011067522/17.

(110075098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Dover Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.769.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 12 mai 2011

L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Richard CAMPION, né le 10 Avril 1950 à Southampton, Royaume Uni, résidant au 524 chemin du Château, 01220, Divonne Les Bains, France en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 12 Mai 2011 et ce pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels clos au 31.12.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mai 2011.

Référence de publication: 2011068350/15.

(110075220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Bikbergen Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1764 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.363.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011

En date du 13 mai 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la résiliation de M. Johan DEJANS et de M. Richard Brekelmans demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant qu'administrateurs de catégorie B de la société avec effet immédiat

- De nommer M. Alberto MORANDINI, salarié, né le 09.02.1968 à Pétange, Luxembourg et M. Geoffrey HENRY, salarié, né le 05.05.1972 à Chênée, Belgique, tous deux demeurant professionnellement au 41, Boulevard Prince Henri, L-1764 Luxembourg en tant qu'administrateurs de catégorie B de la société avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

- de renouveler le mandat de M. Marcel STEPHANY, demeurant professionnellement au 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

- De transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 41 boulevard Prince Henri, L-1764 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011067520/23.

(110075116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

FactSet Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.479.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 février 2011

1. Monsieur Vincent TUCCI a démissionné de son mandat de gérant.

2. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg le, 07 MAI 2010.

Pour extrait sincère et conforme

FactS et Europe S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011067544/16.

(110075102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

EUFICO, European Financial Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.412.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 mars 2011

- Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011068391/15.

(110075327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Rothesay, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.900,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 102.948.

—
Meeting of the board of managers dated February, 15, 2011

Resolution:

The Board of Managers unanimously adopts the following resolution:

Transfer of the registered office of the Company to the below address with effect as at February 4, 2011:
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Version française

Réunion du conseil de gérance en date du 15 Février, 2011

Résolution:

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité la résolution suivante:

Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante avec effet au 4 février 2011:
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Copie certifiée conforme
ROTHESAY Sàrl
Pascal HOBLER / Nicholas OGDEN
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011068624/25.

(110075383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

L Multi Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 83.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069025/9.

(110074337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Contracting and Engineering Enterprises C.E.E. Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 13.890.

—
L'an deux mille onze, le dix mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CONTRACTING AND ENGINEERING ENTERPRISES C.E.E. Luxembourg HOLDING S.A.» établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 1976, publié au Mémorial C numéro 193 du 16 septembre 1976, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 13890.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 février 2002, publié au Mémorial C numéro 838 du 3 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les CINQUANTE MILLE (50.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme "SAFILUX", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24581.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E.Jastrow, J.Schmit, M.Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2011. Relation: EAC/2011/6170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T.THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011068909/61.

(110073848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Fanisi Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 150.806.

Streichung des Vorstandsmitgliedes Elizabeth Marinelli gemäß der außerordentlichen Generalversammlung vom 01. März 2011.

Einschreibung des neuen Vorstandsmitgliedes Rune Selmar, Greverudasen 26, N-1415 Oppegard, Norwegen gemäß der außerordentlichen Generalversammlung vom 1. März 2011.

Luxembourg, den 12. Mai 2011.

Unterschriften

Beauftragter

Référence de publication: 2011067547/14.

(110074934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

JACOBS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.740.650,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 68.712.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2011 à 11.00 heures au siège social 1 rue Joseph Hackin, Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Madame Sylvie BISCARRA, Gérante pour une période indéterminée.

Pour copie conforme

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011068490/15.

(110075337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

IP Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.246.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs Flora Gibert, residing professionally at Luxembourg

acting as a special proxyholder of "International Power (Fawkes)" a company incorporated under the laws of England having its registered office at Senator House, 85 Queen Victoria Street, EC4V 4DP London, United Kingdom, registered with the Trade and Company register of United Kingdom Companies' House under number 04978444, hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "IP Lux 1 S.à r.l.", société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 95.246, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on July 29, 2003, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 15, 2003, number 948 (here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by a deed enacted on December 15, 2005 for the last time, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on June 6 2006, number 1093.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at GBP 18,604 (eighteen thousand six hundred four Pounds Sterling) divided into 4 (four) shares with a nominal value of GBP 4,651 (four thousand six hundred fifty one Pounds Sterling), fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the principal has acquired all 4 (four) shares of the Company and that as a sole shareholder approved the interim balance sheet of the Company as at February 9, 2011 attached hereto in schedule A and has decided to proceed with the dissolution of the said company with immediate effect.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of managers, being Andrew Garner, Richard Lappin, Yannick Poos and Delphine André, for the due performance of their duties up to this date. The principal fully discharge as well the former managers of the Company, being Annie Frénot and David John Walton having resigned from their mandates on May 31, 2010 for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of Alter Domus at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

VIII.- That the register of shareholders will be cancelled as of today.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mme Flora Gibert demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "International Power (Fawkes)" société de droit anglais et enregistrée auprès du registre de commerce anglais, sous le numéro 04978444, ayant son siège social à Senator House, 85 Queen Victoria Street, Londres, Royaume-Uni,

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "IP Lux 1 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 95.246 (la "Société"), a été constituée suivant acte notarié dressé, le 29 juillet 2003, et dont sa publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations a été faite, le 15 septembre 2003, sous le numéro 948.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu le 15 décembre 2005 pour la dernière fois, et dont sa publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations a été faite, le 6 juin 2006, sous le numéro 1093, (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à GBP 18,604 (dix huit mille six cent quatre Euros) divisé en 4 (quatre) parts sociales avec désignation de valeur nominale de GBP 4,651 (quatre mille six cent cinquante et un Euros), chaque part sociale intégralement en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les 4 (quatre) parts sociales de la susdite Société et qu'en tant qu'associé unique, approuve la balance intérimaire de la société au 9 février 2011; cette dernière se trouve en annexe A de la présente assemblée. De plus, il déclare expressément procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous les actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants, étant Messieurs Andrew Garner, Richard Lappin, et Mesdames Delphine André et Yannick Poos, de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour; décharge pleine et entière est également accordée à Madame Annie Frénot et Monsieur David John Walton ayant démissionné de leurs mandats le 31 mai 2010 pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société Alter Domus, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

VIII.- Que le registre des actionnaires sera annulé à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2011. Relation: LAC/2011/7713. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011066262/101.

(110074776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Servilux Info S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 113.249.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le deux mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société EUROPEAN BUSINESS AND FINANCE S.A.H. ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, représentée par Monsieur Jean REICHERTS, employé privé, en sa qualité d'administrateur-délégué,

2. Monsieur Samir GHALLEB, commerçant, demeurant à F-57155 Marly, 13, avenue des Coteaux,

3. Monsieur Fabrice BORDICHINI, administrateur de sociétés, demeurant à L-3471 Dudelange, 2, rue de la Forêt. Lesquels comparants ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Servilux Info S.à.r.l. ayant son siège social à L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobilgen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro B 113.249, a été constituée en date du 19 décembre 2005 suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 684 du 04 avril 2006;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune entièrement libérée.

- Que les associés sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société;

- Que les associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que les associés, représentés comme ci-avant, déclarent reprendre tout le passif et l'actif de la société et ils déclarent encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est à considérer comme réglé;

- Que l'actif restant est réparti aux associés au prorata de leur participation;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant technique pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobilgen.

- Que toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.REICHERTS, S.GHALLEB, F.BORDICHINI, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 mai 2011. Relation: LAC/2011/20240. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011066426/50.

(110074993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Corvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.993.

—
RECTIFICATIF

Le rectificatif au bilan au 31.12.2009 publié en date du 14/12/2010 sous référence n° L100191259 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011068339/11.

(110075212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Multi Investment Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.996.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé et du conseil de gérance de la Société en date du 22 avril 2011

L'associé de Multi Investment Luxembourg Holding S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme

- d'accepter la démission de Hans van de Sanden, en tant que Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Laetitia Ambrosi, né le 12 mars 1975 à Lyon, France, avec adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011067570/16.

(110075122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Multi Investment Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.625.

—
Extrait des résolutions de l'Associé et du conseil de gérance de la Société en date du 22 avril 2011

L'associé de Multi Investment Projects S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hans van de Sanden, en tant que Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Laetitia Ambrosi, né le 12 mars 1975 à Lyon, France, avec adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011067571/16.

(110075117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

UBS (Lux) Money Market Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.004.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2011

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Thomas Rose, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich
- M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS (Lux) Money Market Sicav
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Rainer Krenz / Michaela Imwinkelried
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2011067601/22.

(110075042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Multi Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.626.

Extrait des résolutions de l'Associé et du conseil de gérance de la Société en date du 22 avril 2011

L'associé de Multi Investment Properties S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hans van de Sanden, en tant que Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Laetitia Ambrosi, né le 12 mars 1975 à Lyon, France, avec adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2011067572/16.

(110074997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Leman International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.438.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 mai 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:
 - Madame Michaël ZIANVENI, né à Villepinte (France), le 04.03.1974, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, né à Nancy (France), le 09.04.1973, domicilié professionnellement au 18, Rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsalm (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nommé en leur remplacement:

- Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric NOEL, né à Algrange (France), le 13.09.1967, domicilié professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg;

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011075029/30.

(110083396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Multi Investment Southgate (gp) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.439.

Extrait des Résolutions de l'Associé et du conseil de gérance de la Société en date du 22 avril 2011

L'associé de Multi Investment Southgate (GP) S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hans van de Sanden, en tant que Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer Laetitia Ambrosi, né le 12 mars 1975 à Lyon, France, avec adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011067573/16.

(110075121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2011

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Thomas Rose, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

- M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS (Lux) Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Rainer Krenz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2011067602/22.

(110075039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Multi Investment Southgate (lp) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.440.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé et du conseil de gérance de la Société en date du 22 avril 2011

L'associé de Multi Investment Southgate (LP) S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hans van de Sanden, en tant que Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Laetitia Ambrosi, né le 12 mars 1975 à Lyon, France, avec adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérant de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011067574/16.

(110075119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

IP Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.248.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty first day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs Flora Gibert, residing professionally at Luxembourg

acting as a special proxyholder of "International Power Plc" a company incorporated under the laws of England having its registered office at Senator House, 85 Queen Victoria Street, EC4V 4DP London, United Kingdom, registered with the Trade and Company register of United Kingdom Companies' House under number 02366963, hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "IP Lux 3 S.à r.l.", société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 95.248, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on July 29, 2003, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 17, 2003, number 954 (here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by a deed enacted on December 14, 2010 for the last time, to be published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at GBP 18,750 (eighteen thousand seven hundred and fifty Pounds Sterling) divided into 3 (three) shares without nominal value, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the principal has acquired all 3 (three) shares of the Company and that as a sole shareholder approved the interim balance sheet of the Company as at December 17, 2010 attached hereto in schedule A and has decided to proceed with the dissolution of the said company with immediate effect.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of managers, being Andrew Garner, Richard Lappin, Yannick Pooos and Delphine André, for the due performance of their duties up to this date. The principal fully discharge as well the former managers of the Company, being Annie Frénot and David John Walton having resigned from their mandates on May 31, 2010 for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of Alter Domus at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

VIII.- That the register of shareholders will be cancelled as of today.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mme Flora Gibert demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "International Power Plc" société de droit anglais et enregistrée auprès du registre de commerce anglais, sous le numéro 02366963, ayant son siège social à Senator House, 85 Queen Victoria Street, Londres, Royaume-Uni,

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "IP Lux 3 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 95.248 (la "Société"), a été constituée suivant acte notarié dressé, le 29 juillet 2003, et dont sa publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations a été faite, le 17 septembre 2003, sous le numéro 954.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu le 14 décembre 2010 pour la dernière fois, devant être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à GBP 18.750 (dix huit mille sept cent cinquante Livre Sterling) divisé en 3 (trois) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chaque part sociale intégralement en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les 3 (trois) parts sociales de la susdite Société et qu'en tant qu'associé unique, approuve la balance intérimaire de la société au 17 décembre 2010; cette dernière se trouve en annexe A de la présente assemblée. De plus, il déclare expressément procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous les actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants, étant Messieurs Andrew Garner, Richard Lappin, et Mesdames Delphine André et Yannick Poos, de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour; décharge pleine et entière est également accordée à Madame Annie Frénot et Monsieur David John Walton ayant démissionné de leurs mandats le 31 mai 2010 pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société Alter Domus, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

VIII.- Que le registre des actionnaires sera annulé à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59005. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011066263/99.

(110074780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

L.F.A. Hold A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069027/9.

(110074098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Mechten Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 23.609.

Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 12 MAI 2011.

Pour: MECHTEN AKTIENGESELLSCHAFT

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011067578/18.

(110075007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Nova Calixa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.930.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 12 mai 2011

Le 12 mai 2011, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de M. Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

De nommer Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 mai 2011.

Catherine Noens

Gérant

Référence de publication: 2011067580/16.

(110074525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Merlin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.900.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mai 2011

Résolutions:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

Armand de Biase, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Marina Padalino employée privée, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011068523/20.

(110075203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Field Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 31.346.

In the year two thousand and eleven.

On the sixth of May.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company FIELD HOLDING S.A., SPF, having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 31.346 (NIN 2010 2218 532),

incorporated by deed of the notary Alphonse LENTZ, then residing in Remich, on the 11th of August 1989, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 4 of January 5, 1990, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the notary Joseph KERSCHEN, then residing in Luxembourg-Eich, on the 6th of March 1992, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 373 of August 31, 1992;

- by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 14th of July 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 622 of November 7, 1997.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders on the 30th of November 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 482 of March 27, 2002.

The articles of incorporation have subsequently been amended as follows:

- by deed of the same notary Jacques DELVAUX on the 1st of October 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2701 of November 23, 2007;

- by deed of the undersigned notary on the 19th of July 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1884 of September 14, 2010.

The corporate capital is set at one hundred sixty-five thousand Euro (€ 165.000.-), represented by three hundred sixty (360) shares having a par value of four hundred fifty-eight Euro thirty-three cent (€ 458,33) each.

The meeting is presided by Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Rob SONNENSCHNEIN, compliance officer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893,

represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991,

represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507. As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze.

Le six mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIELD HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 31.346 (NIN 2010 2218 532),

constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 11 août 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 4 du 5 janvier 1990, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Joseph KERSCHEN, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 mars 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 373 du 31 août 1992;

- suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 622 du 7 novembre 1997.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 27 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jacques DELVAUX en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2701 du 23 novembre 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1884 du 14 septembre 2010.

Le capital social est fixé à cent soixante-cinq mille Euros (€ 165.000.-), représenté par trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-huit Euros trente-trois Cents (€ 458.33) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, compliance officer, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.
- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991, représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: H. H.J. KEMMERLING, R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 mai 2011. Relation: ECH/2011/810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011066213/197.

(110075105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

FPB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 143.897.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 12 mai 2011 à 10h00

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. D'accepter la démission de Madame Josiane WEBER de ses fonctions d'administrateur de la société;
2. De nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la personne suivante, son mandat prendra fin le 31 décembre 2013:

Madame Isabelle BOULANGER, employée privée, demeurant professionnellement au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, née à Verdun (France) le 8 juillet 1971.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2011068415/19.

(110075265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

S.C.I. St. Lambert, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg E 493.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts d'intérêts signée en date du 3 mai 2011 que:

Monsieur Paolo Poma MURIALDO, demeurant Rue Adjudant Kumps, VILLERS LA VILLE, B-1495, a démissionné de son poste de gérant de la société et Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, né le 10 juin 1963 à Padrela Valpacos, Portugal, demeurant à F-75008 Paris, 10, avenue Franklin Roosevelt a été nommé gérant de la société en remplacement.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

GROUPE AZUR S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011067593/16.

(110075088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

S.C.I. St. Saturnin, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg E 494.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts d'intérêts signée en date du 3 mai 2011 que:

Monsieur Paolo Poma MURIALDO, demeurant Rue Adjudant Kumps, VILLERS LA VILLE, B-1495, a démissionné de son poste de gérant de la société et Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, né le 10 juin 1963 à Padrela Valpacos, Portugal, demeurant à F-75008 Paris, 10, avenue Franklin Roosevelt a été nommé gérant de la société en remplacement.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

GROUPE AZUR S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011067594/16.

(110075085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

energie-pass.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8550 Noerdange, 15, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.263.

Procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 mars 2011

Les associés de la société energie-pass.lu, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 15, Dikrecherstrooss, L-8550 Noerdange, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1) Madame Carole DIEDERICH-THOMA, gérante administrative demeurant à L-6114 Junglinster, 23, route d'Echternach démissionne de son poste de gérante administrative avec effet au 18 mars 2011.

2) Madame Carole DIEDERICH-THOMA déclare céder et transporter de cents (100) parts sociales, avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit, à l'associé Monsieur Christian BOUR cinquante (50) parts sociales et à l'associé Monsieur Romain TRIEWEILER cinquante (50) parts sociales, moyennant le prix de 4 200 euros.

Monsieur Christian BOUR et Monsieur Romain TRIEWEILER, ici présents, acceptent ces cessions de parts intervenues. Suite à ces cessions de parts, les trois cents (300) parts sociales sont détenues comme suit:

1) Monsieur Christian BOUR, préqualifié	150 parts
2) Monsieur Romain TRIEWEILER, préqualifié	150 parts
TOTAL: trois cents parts sociales	300 parts

Christian BOUR / Romain TRIEWEILER / Carole DIEDERICH-THOMA.

Référence de publication: 2011068231/22.

(110075215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Sogeneco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.248.

Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur (classe B) de la société, représentée par Madame Marie BOUR-LOND,

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur (classe B) de la société, représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur (classe B) de la société, représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 12 MAI 2011.

Pour: SOGENECO INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011067599/23.

(110075002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Twinvest S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 10, rue Gewan.
R.C.S. Luxembourg B 115.286.

L'an deux mille onze,
le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Alain Ernest WEICKER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 1965, demeurant au 10 rue Gewan, L-5434 Niederdonven,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société «TWINVEST S.à r.l. -SPF» (la «Société»), une société de gestion de patrimoine familial (SPF) ayant la forme juridique d'une société responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 10 rue Gewan, L-5434 Niederdonven,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 286,

constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 mars 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1153 du 14 juin 2006, sous le numéro 1153 et page 55340.

Les statuts de la Société furent modifiés tout dernièrement suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2010, la publication dudit acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, étant en cours.

Lequel comparant, ici personnellement présent, représentant, en sa susdite qualité, l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de procéder à une augmentation de capital social de la Société à concurrence d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150'000.-EUR) afin de porter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (650'000.-EUR) divisé en six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR) chacune à un montant de HUIT CENT MILLE EUROS (800'000.-EUR) qui sera, après cette augmentation de capital, divisé en huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer et d'émettre cent cinquante (150) nouvelles parts sociales supplémentaires avec une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la présente décision.

Troisième résolution

Souscription - Libération

Compte tenu des résolutions qui précèdent l'associé unique décide de souscrire toutes les cent cinquante (150) parts sociales nouvellement émises par la Société d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000) chacune et déclare de même libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Ainsi le montant de cent cinquante mille euros (150'000.-EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément.

Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital réalisée ci-avant, l'associé unique décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société, de sorte que cet article SIX (6) se lise désormais comme suit:

Art. 6. Capital social. «Le capital social souscrit est fixé à HUIT CENT MILLE EUROS (800'000.-EUR) et se trouve représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR) chacune, intégralement libérées.

Toutes les huit cents (800) parts sociales sont détenues par Monsieur Alain Ernest WEICKER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 1965, demeurant au 10 rue Gewan, L-5434 Niederdonven, en sa qualité d'associé unique.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ mille cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. WEICKER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mai 2011. Relation: EAC/2011/5754. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011066468/58.

(110075153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Viera Invest and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.985.

Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au Luxembourg le 10 mai 2011

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 10 mai 2011 de Viera Invest and Finance S.A. ("la Société"), il a été décidé comme suit:

- De renouveler les mandats de Mme Christelle Ferry, de Luxembourg Corporation Company S.A. et de T.C.G. Gestion S.A. en tant qu'Administrateurs de la Société, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016;
- De ne pas renouveler le mandat de Mme Christelle Ferry en tant qu'Administrateur-délégué de la Société;
- De renouveler le mandat de C.A.S. Services S.A. en tant que Commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

T.C.G. Gestion S.A. / Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur / Administrateur

Catherine Noens / Christelle Ferry

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2011067606/21.

(110074533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Manulife Century Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 78.050.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 68.989.

In the year two thousand eleven, the twenty-ninth day of April, before Me Marc Lecuit, Civil Law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Manulife Century Investments (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 68.989 and having a share capital of CAD 78,040,000 (the Company). The Company was incorporated on March 12, 1999 under the form of a Luxembourg société anonyme pursuant to a deed of Me Alex Weber, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 7, 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated March 29, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

MLI Resources Inc., a company incorporated and existing under the laws of Canada, having its registered office at Suite 1000-550, 6th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, registered with the Registrar of Corporations of Alberta under number 2010215370 (the Sole Shareholder),

represented by Mr. Kuy Ly ANG, manager of the Company, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand Canadian Dollars (CAD 10,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-eight million forty thousand Canadian

Dollars (CAD 78,040,000), represented by seven hundred and eighty thousand four hundred (780,400) shares, having a par value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100) each, to seventy-eight million fifty thousand Canadian Dollars (CAD 78,050,000), by way of the issuance of one hundred (100) shares, having a par value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by a contribution in kind in the aggregate amount of seven billion six hundred thirty-one million six hundred twenty-six thousand four hundred Canadian Dollars (CAD 7,631,626,400) (being the equivalent to eight billion twenty-four million United States Dollars (USD 8,024,000,000) based on the noon rate of exchange published by Bank of Canada on April 28, 2011), out of which (i) ten thousand Canadian Dollars (CAD 10,000) will be allocated to the nominal capital account of the Company and (ii) seven billion six hundred thirty-one million six hundred sixteen thousand four hundred Canadian Dollars (CAD 7,631,616,400) Canadian Dollars (CAD) to the share premium account of the Company.

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company.

4. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand Canadian Dollars (CAD 10,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-eight million forty thousand Canadian Dollars (CAD 78,040,000), represented by seven hundred and eighty thousand four hundred (780,400) shares, having a par value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100) each, to seventy-eight million fifty thousand Canadian Dollars (CAD 78,050,000), by way of the issuance of one hundred (100) shares, having a par value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred (100) shares, having a par value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100) each and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of all the shares in the common share capital and in the class E preference share capital (the Shares) of Manulife Holdings (Bermuda) Limited, a limited company existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM 12 Bermuda and registered with the Bermudian Register of Companies under number 29759 (MHBL), such Shares having an aggregate fair market value of seven billion six hundred thirty-one million six hundred twenty-six thousand four hundred Canadian Dollars (CAD 7,631,626,400), being the equivalent to eight billion twenty-four million United States Dollars (USD 8,024,000,000) based on the noon rate of exchange published by Bank of Canada on April 28, 2011. Such aggregate amount will be allocated as follows:

(i) ten thousand Canadian Dollars (CAD 10,000) will be allocated to the nominal capital account of the Company; and

(ii) seven billion six hundred thirty-one million six hundred sixteen thousand four hundred Canadian Dollars (CAD 7,631,616,400) will be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the Shares so contributed to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated April 29, 2011 issued by the management of MHBL and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

"1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing one hundred percent (100%) of the common share capital of MHBL and one hundred percent (100%) of the Class E preference capital of MHBL.

2. The Shares are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of them.

4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the by-laws of MHBL, the Shares are freely transferable.

7. All formalities required in Bermuda subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

8. Based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Shares is at least equal to CAD 7,631,626,400 which amount is equivalent to USD 8,024,000,000 based on the noon rate of exchange published by the

Bank of Canada on April 28, 2011, and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

Such certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the articles of association which shall henceforth read as follows:

“The subscribed capital is fixed at seventy-eight million fifty thousand Canadian Dollars (CAD 78,050,000) divided into seven hundred and eighty thousand five hundred (780,500) shares, with a par value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100) per share.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand two hundred Euro (EUR 7,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-neuf avril, par-devant Me Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Manulife Century Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.989 et dont le capital social s’élève à CAD 78.040.000 (la Société). La Société a été constituée le 12 mars 1999 sous la forme d’une société anonyme de droit luxembourgeois suivant un acte de Me Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 juin 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, du 29 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU

MLI Resources Inc., une société constituée et régie par les lois du Canada, dont le siège social se situe au Suite 1000-550, 6th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, immatriculée au Registre des Sociétés de l’Alberta sous le numéro 2010215370 (l’Associé Unique),

représentée par Monsieur Kuy Ly ANG, gérant de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- I. Que l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de dix mille dollars canadiens (CAD 10.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-dix-huit millions quarante mille dollars canadiens (CAD 78.040.000) représenté par sept cent quatre-vingt mille quatre cents (780.400) parts sociales d’une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100) chacune, à soixante-dix-huit millions cinquante mille dollars canadiens (CAD 78.050.000), par l’émission de cent (100) parts sociales d’une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100) chacune.

2. Souscription à et libération de l’augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus par un apport en nature d’un montant total de sept milliards six cent trente-et-un millions six cent vingt-six mille quatre cents dollars canadiens

(CAD 7.631.626.400) (équivalant à huit milliards vingt-quatre millions de dollars américains (USD 8.024.000.000) selon le taux de change du 28 avril 2011 à midi publié par la Banque du Canada), dont

(i) dix mille dollars canadiens (CAD 10.000) seront affectés au compte nominal capital de la Société et (ii) sept milliards six cent trente-et-un millions six cent seize mille quatre cents dollars canadiens (CAD 7.631.616.400) au compte prime d'émission de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars canadiens (CAD 10.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-dix-huit millions quarante mille dollars canadiens (CAD 78.040.000) représenté par sept cent quatre-vingt mille quatre cents (780.400) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100) chacune, à soixante-dix-huit millions cinquante mille dollars canadiens (CAD 78.050.000), par l'émission de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100) chacune et de les libérer par un apport en nature se composant de toutes les actions dans le capital social commun et dans le capital social préférentiel de catégorie E (les Actions) de Manulife Holdings (Bermuda) Limited, une société anonyme régie par les lois des Bermudes, dont le siège social se situe au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM 12 Bermudes et immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 29759 (MHBL), ces Actions d'une valeur marchande juste totale de sept milliards six cent trente-et-un millions six cent vingt-six mille quatre cents dollars canadiens (CAD 7.631.626.400), équivalant à huit milliards vingt-quatre millions de dollars américains (USD 8.024.000.000) selon le taux de change du 28 avril 2011 à midi publié par la Banque du Canada. Ce montant total sera affecté de la manière suivante:

(i) dix mille dollars canadiens (CAD 10.000) seront affectés au compte nominal capital de la Société; et

(ii) sept milliards six cent trente-et-un millions six cent seize mille quatre cents dollars canadiens (CAD 7.631.616.400) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Actions à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 29 avril 2011 délivré par la gérance de MHBL et de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société qui atteste essentiellement que:

«1. L'Associé Unique est le propriétaire des Actions, qui représentent cent pour cent (100%) du capital social commun de MHBL et cent pour cent (100%) du capital social préférentiel de catégorie E de MHBL.

2. Les Actions sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions n'est soumise à une servitude.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander qu'une ou plusieurs Actions lui soient cédées.

6. Conformément au droit applicable et aux statuts de MHBL, les Actions sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises aux Bermudes consécutives à l'apport en nature des Actions à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.

8. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur marchande juste des Actions est au moins égale à CAD 7.631.626.400, ce qui équivaut à USD 8.024.000.000 selon le taux de change du 28 avril 2011 à midi publié par la Banque du Canada et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à soixante-dix-huit millions cinquante mille dollars canadiens (CAD 78.050.000) représenté par sept cent quatre-vingt mille cinq cents (780.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (CAD 100) par part sociale.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes sortes, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de sept mille deux cents euros (EUR 7.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signés: K.L. ANG, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 02 mai 2011. Relation: MER/2011/853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011069082/219.

(110074026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Winco Technologies S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.379.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011068193/10.

(110076095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Adonia Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.687.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 avril 2011 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Christophe Antinori demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, Xavier Fabry demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue et Thierry Antinori.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Edouard Maire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011068248/18.

(110075207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Livionak S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 129.462.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011069031/9.

(110074241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2011.

Dover Luxembourg Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.053.303.800,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 89.430.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 12 mai 2011

- L'associé unique de la Société accepte la démission de Monsieur Dean SANTUCCI de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 12 Mai 2011.

- L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Grzegorz LUBLINSKI, né le 25 Mars 1971 à Mielec, Pologne, résidant au 67, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 12 Mai 2011 et ce pour une durée prenant fin à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 Mai 2011.

Référence de publication: 2011068349/17.

(110075359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Alpha Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 36.325.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 28 février 2011

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, avec effet au 04/02/2011.

Pour copie conforme
W. SCHIETEKAT / J. WINANDY
Président / Administrateur

Référence de publication: 2011068254/14.

(110075322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

Luxconnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.
R.C.S. Luxembourg B 120.379.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011, il a été décidé à l'unanimité de prolonger le mandat du réviseur d'entreprises, la société anonyme PKF ABAX Audit, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011075035/14.

(110083056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.
